

REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET
DE LA JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA
FONCTION PUBLIQUE ET AU
TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 79/058 du 5/2/79
Portant intégration et nomination de Monsieur
MBITA Jean Baptiste dans les cadres de la ca-
tégorie A hiérarchie I des Services Techni-
ques (Mines)

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILI-
TAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.-

/ISAS :

(/u l'acte fondamental du 5 avril 1977 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.60 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/ME du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant
statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des catégories A 1 ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses article 7 et 8 ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 règlementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements, notamment en son article 1er paragraphe 2 ;
(/u l'acte n° 001 du 3.4.77 structurant le Comité Militaire
du Parti, et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Minis-
tre du Plan ;
(/u le décret n° 78-685 du 13-11-78
portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u l'ordonnance n° 35/77 du 28.7.77 relative à l'exercice
du Pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;
(/u la lettre n° 4067/MEN/SGEN/DOC R1 du 11 Octobre 1978
du Directeur de l'Orientation et de la Coopération transmettant le
dossier de candidature
de candidature
constitué par l'intéressé ;

DECRETE

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 60-90 du 3.3.1960 susvisé, Monsieur MBITA Jean Baptiste, né le 18 Juin 1952 à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Ingénieur spécialité Génie du Raffinage du Pétrole et Pétrochimie obtenu à l'Institut du Pétrole et des Gaz de Roumanie est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Mines) et nommé au grade d'Ingénieur des Techniques Industrielles stagiaires indice 710.

ARTICLE 2.- : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Mines et Energie chargé de la Recherche Scientifique.

ARTICLE 3.- : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 5 FEVRIER 1979

Le Deuxième Vice-Président
du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du
Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre des Mines et Energie
Chargé de la Recherche Scientifique,

- Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,

- Rodolphe A D A D A.-

- Henri LOPES.-

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

André MOUELE.-

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGT/DGCPCE..... 3
- DGT/BST..... 1
- D.B..... 3
- D.C.F..... 1
- MINI M.E..... 1
- SGME..... 1
- Intéressé..... 1
- Dossier..... 3
- SGCM/BC..... 2

[Handwritten signature]